Europäisches Patentamt European Patent Office

Office européen des brevets



EP 0 689 943 A1 (11)

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication: 03.01.1996 Bulletin 1996/01

(21) Numéro de dépôt: 95109444.0

(22) Date de dépôt: 19.06.1995

(51) Int. Cl.⁶: **B44C 7/02**, A47B 1/04, A47B 3/06

(84) Etats contractants désignés: AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL

(30) Priorité: 29.06.1994 FR 9408131

(71) Demandeur: MACC BATIMENT F-86104 Chatellerault Cédex (FR)

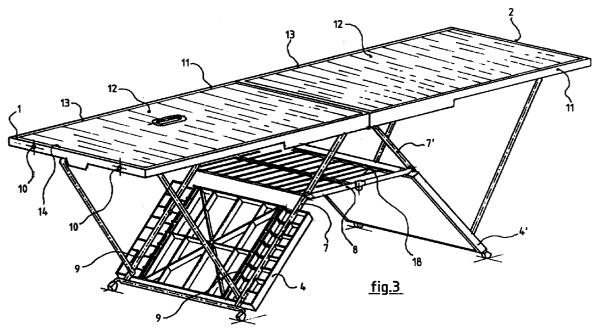
(72) Inventeur: Merigot, Jean-Paul F-86104 Chatellerault Cedex (FR)

(54)Table à tapisser pliante, avec rallonges

(57)Table à tapisser pliante avec rallonges amovibles dont le plan de travail est composé de deux plateaux articulés (1) et (2) composés chacun d'un panneau en matière plastique monobloc (11) dont la face supérieure présente une forme de cuvette avec un rebord périphérique (13) aux angles arrondis, destinée à recevoir une feuille de contreplaqué bois (12) maintenue dans ladite cuvette par collage ou encliquetage.

Les rallonges (4) et (4') de même conception que les panneaux comportent deux tubes rétractables (9) qui s'emboitent dans les trous (10) prévus sur les extrémités des panneaux.

Ces mêmes rallonges non utilisées sont stockées et encliquetées sur les pieds de la table (7) et (7').



Description

Divers modèles de tables pliantes ou non, ou encore extensibles par rallonges, ont fait l'objet des brevets désignés ci-dessous :

5

25

30

45

50

55

- FR-A- 1.204.992 (R. MONDELIN) décrit une table pliante dont les rallonges articulées viennent, en position "plié", s'inscrire dans l'épaisseur du cadre sous le plateau.
- FR-A-2.367.447 (R. MONDELIN) décrit un piétement de table pliante.
- FR-A-2.478.977 (Alfred WILBS) décrit une table pliante extensible par tablettes additionnelles.
- 10 FR-A-2.310.724 (M. PLANCKE) décrit une table pliante à piétement rabattable équipé de roulettes.
 - <u>FR-A-2.481.903 (Jean LAFARGUE)</u> décrit un mode de réalisation d'allonge, dans le sens de la longueur pour une table à l'italienne.
 - <u>FR-A-1.193.972 (A. DUTOUR)</u> décrit une table pliante pouvant recevoir des rallonges articulées et équipées chacune de deux pieds.
- 15 FR-A-1.193.298 (STELNICEANU) décrit une table à l'italienne.
 - FR-A-1.267.229 (Ets MARTIN & Cie) décrit un perfectionnement de table à l'italienne.
 - <u>FR-A-1.242.597 (J. REQUENA)</u> décrit une table à rallonges automatiques coulissantes et articulées pour mise au niveau du plateau, toujours du type à l'italienne.
 - FR-A-1.156.277 (DELECLUSE) décrit une table à rallonges coulissantes et escamotables.
- FR-A-1.168.349 (BAUDOINO) décrit une table à rallonges coulissantes avec rampe d'exhaussement progressif pour mise à niveau du plateau principal.
 - FR-A-1.179.535 (VANDELLE) décrit une autre table à l'italienne.
 - FR-A-1.191.867 (Ets RENAUX & Cie) décrit un plateau en forme de caisson recevant les allonges repliées.
 - <u>FR-A-1.188.289 (FRANCON L)</u> décrit une table pliante constituée en fait de deux tables juxtaposables et verrouillables entre elles par le cadre-support.
 - FR-A-2.160.212 (John SEARLE) décrit une table dont les rallonges articulées peuvent servir de piétement en cas d'utilisation du format réduit.
 - FR-A-2.188.421 (MANK KHANK) décrit une table à piétement articulé en donnant une hauteur variable à la table.
 - <u>FR-A-1.244.460 (STELNICEANU)</u> décrit une table pliante composée de deux plateaux inégaux, le plus petit servant d'allonge et venant se loger sous le plus grand.
 - <u>FR-A-1.345.678 (JF POUSSET)</u> décrit une table dont les allonges sont escamotées sous le plateau et dont la mise en service se fait par translation et pivotement sur le plan vertical.
 - FR-A-2.251.986 (UNICUM S.A.) décrit un verrouillage de piétement de table.
 - <u>BE-A-529.209 (HELLEBAUT)</u> décrit une table pliante composée de quatre panneaux.
- ³⁵ FR-A- 8816287 (MERIGOT J.P.) décrit une table dont les plateaux composés de panneaux articulés permettent d'obtenir soit un plan de travail de petites dimensions soit un plan de travail de grandes dimensions.

La présente invention a pour but d'obtenir, à partir d'une table à tapisser pliante de peintre et notamment à partir des éléments constitutifs des plateaux, une autre table dont la longueur peut être augmentée mais surtout dont le confort de travail et la longévité du produit sont très sensiblement améliorés.

Ces avantages sont obtenus en partant de deux plateaux rectangulaires de dimensions identiques, non seulement articulés entre eux mais aussi échancrés sur un des flancs latéraux afin de recevoir lors du repliage de la table pour son transport et son stockage, deux rallonges en longueur amovibles alors fixées par encliquetage sur les pieds de la dite table.

Ces rallonges amovibles non articulées sur l'extrémité des deux plateaux, peuvent donc être adjointes à volonté pour ne pas gêner l'accès de l'opérateur tout autour de la table lorsque celle-ci est utilisée sans ses rallonges.

Les autres avantages de cette table sont aussi obtenus par la constitution des deux plateaux et des deux rallonges qui sont composés chacun d'un panneau-support monobloc injecté en matière plastique dont la face supérieure présente une forme de cuvette recevant une feuille de contreplaqué bois fixée par encliquetage ou collage.

Cette disposition permet de conserver les avantages du bois comme matériau du plan de travail (d'habitude, le bois se referme sur les traces laissées par le cutter, offre une surface lisse mais non glissante pour le papier et la possibilité de l'usage de punaises pour fixation des règles à émarger) tout en protégeant les chants du contreplaqué bois fragiles aux chocs de transport et tout en supprimant les angles vifs du contreplaqué bois qui déchirent les papiers fragiles lors de leur déroulement sur la table.

Autre point important, en cas de mauvais traitement ou d'usage intensif du plan de travail, les feuilles de contreplaqué bois usagées ou détériorées peuvent être aisément remplacées après décliquetage ou décollement de cette feuille de contreplaqué.

La partie inférieure de ces panneaux en matière plastique comporte un nervurage suffisamment important afin d'obtenir une très grande rigidité et partant, une résistance à la déformation pouvant résulter de la pression exercée au

EP 0 689 943 A1

cours des diverses actions de travail effectuées sur ce même plateau à savoir : opération de coupe au cutter, opération d'enduisage de colle à l'aide de la brosse.

La figure 1 représente la table en position repliée, les rallonges encastrées dans les échancrures des deux plateaux. La figure 2 représente vue de face la table dépliée en position de travail; les plateaux des rallonges en longueur étant supportés par les pieds.

La figure 3 représente en perspective la table dépliée.

La figure 4 représente en perspective la table dépliée avec un plateau de rallonge emboîté, le deuxième en cours d'emboîtement.

La figure 5 montre en coupe partielle un plateau constitué des deux éléments principaux : le plateau plastique et la feuille de contreplaqué bois

La figure 6 représente en vue de dessus un angle des plateaux ou des rallonges

La figure 7 représente en coupe une rallonge

5

15

25

La figure 8 représente en vue de dessous un plateau

La figure 9 représente en vue de dessous une rallonge

La figure 10 représente en perspective l'encliquetage d'une feuille de contreplaqué bois sur le plateau en matière plastique.

Suivant les figures 1, 2, 3, 4 et 7, la table pliante à tapisser est constituée de deux plateaux rectangulaires monobloc de dimensions identiques en matière plastique (1) et (2) articulés entre eux autour d'une charnière (3) et supportés par des pieds (7) et (7'); ces mêmes pieds étant maintenus en écartement par deux compas raidisseurs (8) réunis par une grille (18) articulée en son milieu et tenant lieu de tablette support d'outils et des rouleaux de papier stockés ainsi à portée de main de l'utilisateur. Les plateaux (1) et (2) comportent des échancrures (6) et (6') dans lesquelles viennent se loger, lors du repliage, les rallonges (4) et (4') supportées et encliquetées sur les pieds (7) et (7').

Ces rallonges peuvent être ajoutées aux plateaux (1) ou (2) indifféremment suivant la longueur du plan de travail désirée.

Ces mêmes rallonges (4) et (4') s'emboîtent sur les plateaux (1) ou (2) dans les trous (10) prévus sur le flanc des extrémités extérieures des dits plateaux, grâce à des tubes rétractables (9).

Ces tubes (9) se rétractent dans les panneaux rallonges (4) ou (4') lors de leur non utilisation et de leur encliquetage sur les pieds (7) et (7').

Les figures 5 et 10 qui représentent en coupe les plateaux en matière plastique (1) et (2), définissent leur conception et leur composition comportant chacun un panneau plastique monobloc (11) dont la face supérieure est une forme de cuvette (14) destinée à recevoir la feuille de contreplaqué bois (12) maintenue dans cette même cuvette soit par collage soit par encliquetage.

Toujours selon les figures 5 et 6 la cuvette (14) réalisée dans le plateau en plastique (11) comporte un rebord périphérique (13) qui protège les chants de la feuille de contreplaqué bois (12) contre les chocs souvent à l'origine d'éclats et d'échardes sur les tables à tapisser existantes. Le même rebord périphérique (13) comporte des angles arrondis supprimant les arrêtes vives et par là tout risque de détérioration des papiers peints.

Selon la figure 7 qui représente en coupe une rallonge (4), les mêmes dispositions adoptées sur les plateaux en plastique (1) et (2) existent à savoir la constitution d'un panneau plastique (15) comportant une cuvette dans laquelle vient se loger une feuille de contreplaqué (16), celle-ci également maintenue par collage ou encliquetage. Le rebord périphérique (17) (dont les angles sont également arrondis) de la cuvette du panneau (15) protège contre les chocs ces mêmes feuilles de contreplaqué bois (16).

Suivant les vues 3,5,6,8 et 9, les panneaux (11) des plateaux (1) ou (2) et les panneaux (15) des rallonges (4) et (4') comportent, sur la face inférieure, des nervures favorisant une grande rigidité et une résistance à la flexion.

D'autre part, la constitution de ces panneaux en matière plastique permet un entretien facile puisque les chants de ceux-ci, sujets aux traces de coulures de colle, peuvent être nettoyés très facilement à l'éponge.

Revendications

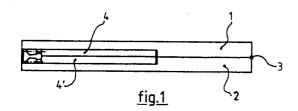
50

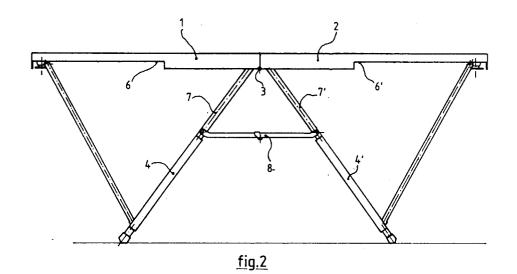
55

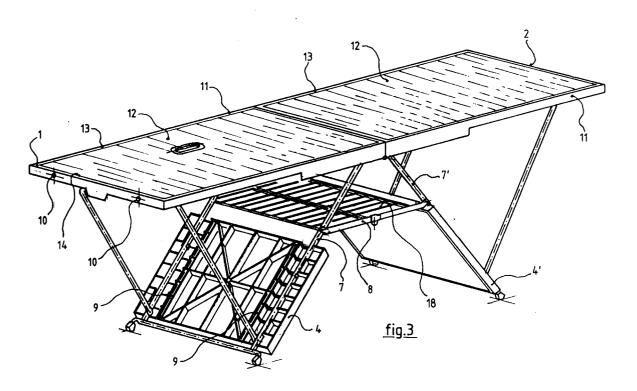
1. Table à tapisser pliante avec rallonges composée de deux plateaux rectangulaires (1) et (2) de dimensions identiques et articulés entre eux, des pieds (7) et (7') immobilisés par deux compas raidisseurs (8) réunis par une grille pliable (18) et repliables sous les deux dits plateaux, caractérisée en ce que chacun des deux plateaux est constitué d'un panneau en matière plastique monobloc (11) dont la face supérieure est une forme de cuvette (14) comportant un rebord périphérique (13) et destinée à recevoir une feuille de contreplaqué bois (12) maintenue dans la dite cuvette par collage ou encliquetage pour permettre son remplacement en cas de détérioration ou d'usure ; et les deux rallonges amovibles (4) et (4') réalisées suivant les mêmes caractéristiques et les mêmes dispositions que les plateaux (1) et (2), équipées de deux tubes (9) rétractables qui s'emboîtent dans les deux trous (10) prévus sur le flanc des extrémités extérieures des deux plateaux (1) et (2).

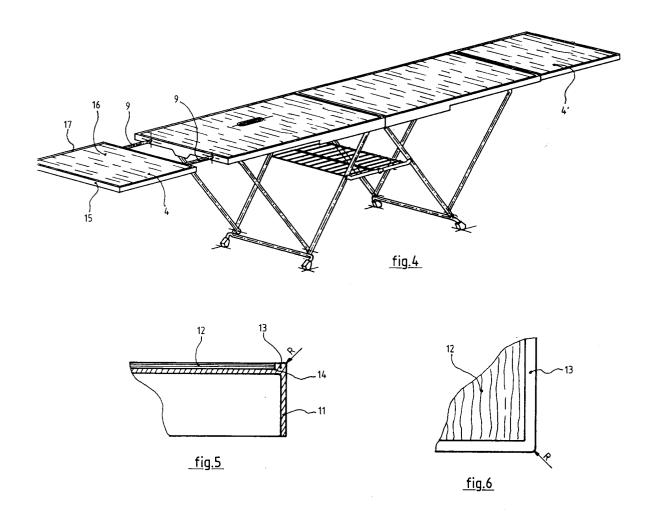
EP 0 689 943 A1

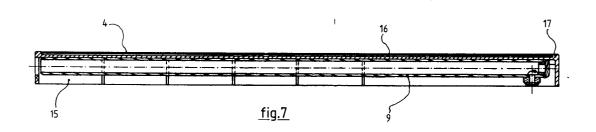
	2.	Table à tapisser pliante avec rallonges suivant la revendication 1 caractérisée en ce que le rebord périphérique (13) de la cuvette (14) des plateaux (1) et (2) et le rebord périphérique (17) de la cuvette des rallonges (4) et (4') qui assurent une protection des chants des feuilles de contreplaqué (12) et (16) comportent des angles arrondis supprimant les arêtes vives et par là tout risque de détérioration des papiers peints.
5	3.	Table à tapisser pliante avec rallonges suivant revendication 1 caractérisée en ce que les deux rallonges (4) et (4') sont placées et immobilisées par encliquetage sur les pieds (7) et (7') en cas de non utilisation.
10		
15		
20		
25		
30		
<i>35</i>		
40		
45		
50		
55		

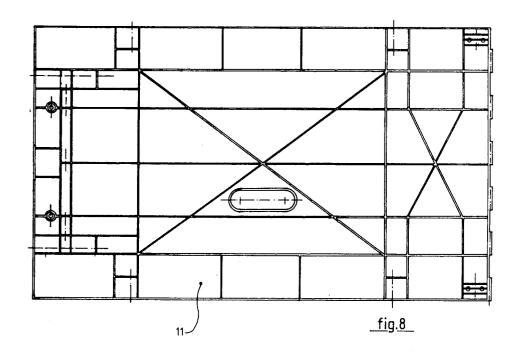


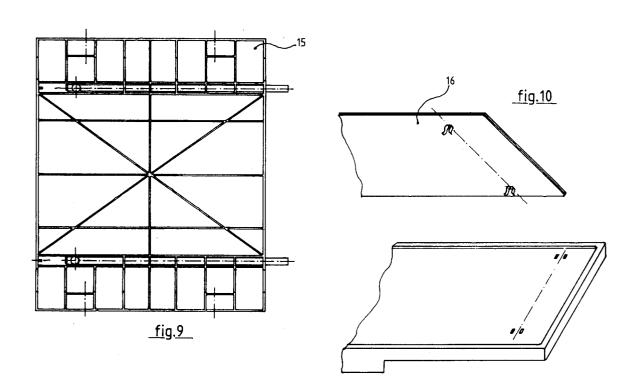














RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

EP 95 10 9444

Catégorie	Citation du document avec des parties per	indication, en cas de besoin, tinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)	
A	EP-A-0 372 284 (S.	A. MACC)	1	B44C7/02 A47B1/04	
A	DE-A-36 42 328 (GU- * colonne 4, ligne 45 *	TEX GMBH) 42 - colonne 6, ligne	1	A47B3/06	
A	GB-A-723 285 (HARDI LIMITED) * page 1, ligne 19	NG & WILLIAMSON - page 2, ligne 98 *	1		
				DOMAINES TECHNIQUE RECHERCHES (Int.Cl.6) B44C A47B	
Le pr	ésent rapport a été établi pour to	utes les revendications			
	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur	
	LA HAYE	29 Septembre 1	995 Doo	lan, G	
X:par Y:par aut	CATEGORIE DES DOCUMENTS (ticulièrement pertinent à lui seul ticulièrement pertinent en combinaiso re document de la même catégorie ère-plan technologique	E : document de date de dépô n avec un D : cité dans la L : cité pour d'a	T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant		